

Peine capitale

La grande majorité des Canadiens pensent que, lorsque la sécurité privée ou publique est menacée, tuer quelqu'un par légitime défense ou en déclarant la guerre est justifié. Je soutiens que l'opinion de la société à l'égard de la peine capitale est fondée exactement sur le même principe philosophique que le droit à la sécurité publique, et c'est pourquoi cette société et moi-même approuvons le rétablissement de la peine capitale.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je m'adresse à mes collègues et à mes électeurs, dont bon nombre m'ont écrit à Ottawa, m'ont téléphoné, m'ont parlé dans les rues de Vancouver—Kingsway ou sur le pas de la porte de leur maison.

Tout d'abord, je tiens à vous dire que, sur cette question morale extrêmement complexe, j'ai envers mes électeurs le devoir d'exercer mon jugement, conformément à une longue tradition parlementaire créée par le député britannique Edmund Burke, qui, s'adressant aux électeurs de Bristol le 13 novembre 1774, a déclaré:

Votre représentant vous doit, non pas uniquement son zèle, mais son jugement, et il vous trahit au lieu de vous servir s'il le sacrifie à votre opinion.

Bien que mon parti ait une politique sur la peine capitale, j'exerce ici mon propre jugement à cet égard. Cela ne veut pas dire que je ne respecte pas l'opinion de mes électeurs, ou même l'opinion d'autres députés, comme celui qui vient de prendre la parole, qui adoptent un point de vue différent du mien. J'ai lu leurs lettres attentivement et j'ai écouté leur point de vue attentivement et sincèrement, et je les respecte tous.

Ce débat est réellement un débat sur la vie et la mort. Si nous rétablissons la peine de mort, il y aura nécessairement des exécutions. Il ne peut en être autrement. Voilà pourquoi j'attache beaucoup d'importance à ce débat.

● (1150)

De nombreux Canadiens semblent croire, je le crains, que l'État peut tuer les gens proprement. Le député qui vient de prendre la parole a fait allusion aux injections létales. Nous n'aurons peut-être ni la potence, ni la chaise électrique, ni tout le cirque qui entoure les exécutions dans les États américains, mais je rappelle aux Canadiens et à mes collègues députés que l'État enlèvera la vie à des êtres humains que ce soit proprement par des injections létales ou par un moyen plus public et spectaculaire comme la potence ou la chaise électrique.

Les députés envisagent tous cette question sous un angle différent. Avant d'être élu député, j'ai pratiqué le droit. Ayant été procureur de la Couronne et avocat de la défense, je crois que je suis l'un des seuls députés de cette Chambre à avoir à la fois poursuivi et défendu des présumés assassins. Je n'oublierai jamais l'affaire de meurtre qui m'a été confiée à Prince-Rupert lorsque j'étais jeune avocat. C'était ma première affaire de meurtre. J'ai défendu une jeune femme autochtone accusée d'avoir assassiné son époux.

J'ai pratiqué le droit lorsque la peine de mort n'existait pas, mais des confrères plus âgés m'ont souvent dit que les jurys refusaient de condamner quelqu'un à la peine de mort même lorsque les preuves contre lui étaient assez solides parce qu'ils voyaient l'accusé. Ils savaient qu'ils allaient personnellement

signer l'arrêt de mort d'un être humain. Ils n'arrivaient souvent pas à le faire. Des études montrent que des meurtriers ont ainsi été acquittés alors qu'ils auraient dû être condamnés. A mon avis, le comportement des jurys reflète davantage l'opinion du Canadien moyen que les sondages.

Durant les années où j'ai pratiqué le droit criminel, j'ai développé un respect profond pour notre système de justice pénal. Je crois que c'est l'un des meilleurs et des plus justes au monde. J'ai aussi pu me rendre compte par moi-même que des erreurs sont commises parce que ce sont des êtres humains qui sont chargés de l'application de la loi. Lorsque l'État pend un innocent, et cela s'est produit aux États-Unis, en Grande-Bretagne et peut-être même au Canada, il ne peut pas corriger son erreur. Il est impossible de redonner la vie à cette personne. Je crois, comme des études menées aux États-Unis l'ont montré, que l'application de la peine de mort se fera de façon discriminatoire, comme c'est également le cas pour d'autres sentences, et que seuls ceux qui n'auront pas pu se procurer un bon avocat, qui manquent d'éducation ou qui ne sont pas éloquents, les pauvres, les malades mentaux, les déséquilibrés et les membres des minorités y seront condamnés.

En tant que criminaliste, j'ai aussi pu constater que les criminels sont aussi des êtres humains qui sont parfois pathétiques, désespérés, malades, mal adaptés et qui appartiennent à un groupe minoritaire. Le plus souvent, ces criminels venaient de milieux pauvres. Voilà pourquoi je ne suis pas surpris de voir que les études montrent clairement que la peine capitale n'empêche pas les gens de commettre des meurtres.

Pourquoi veut-on donc rétablir la peine capitale étant donné qu'il n'y a pas eu vraiment d'augmentation des meurtres depuis l'abolition de celle-ci. Est-ce pour des raisons religieuses? Il est vrai qu'on lit ceci dans l'Ancien Testament: «Tu ne tueras point. Oeil pour oeil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied». Mais Jésus de Nazareth a dit ceci:

Vous avez appris qu'il a été dit: «Oeil pour oeil, et dent pour dent». Mais moi, je vous dis de ne pas résister au méchant. Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente aussi l'autre.

La plupart des églises m'ont écrit pour me faire part de leur opposition à la peine de mort. En 1983, le Pape lui-même s'est prononcé contre celle-ci. Par conséquent, je ne crois pas que le mouvement en faveur du rétablissement de la peine de mort se fonde sur des raisons religieuses.

J'ai reçu une lettre d'une femme dont la fille a été assassinée. Elle me dit que le rétablissement de la peine capitale ne lui redonnerait pas sa fille et n'empêcherait même pas d'autres meurtres. Elle a malheureusement raison.

Pourquoi donc certaines personnes veulent-elles qu'on rétablisse la peine de mort, monsieur le Président? Je crois que c'est par pur désir de vengeance. C'est un sentiment assez naturel que nous n'avons pas encore conquis comme l'impression que, dans ce monde moderne, nous ne maîtrisons pas ce qui nous arrive. Le dernier député à prendre la parole avant moi a parlé du terrorisme. La peine capitale demeure une vengeance de l'État et elle reflète sa philosophie pénale. En rétablissant la peine de mort, nous abandonnons tout espoir de maîtriser la violence qu'elle soit ou non de nature criminelle ou d'y faire face d'une autre façon que par la violence.